

Appui à la maîtrise d'ouvrage communale en matière de gestion des déchets solide

L'approche de l'association CEAS Burkina, du CEAS et d'Autre Terre dans les villes secondaires du Burkina Faso

24 mai 2018

PRÉAMBULE

L'environnement et plus particulièrement les questions d'assainissement sont au centre des préoccupations actuelles ; le Burkina Faso à l'instar des autres pays, en vue d'assurer un environnement sain et productif aux générations actuelles et futures, s'investit régulièrement en politiques et actions concrètes. A la faveur de la décentralisation, les compétences en matière d'assainissement ont été transférées aux collectivités territoriales (communes).

Cette compétence de la gestion des déchets représente un défi pour les communes pour plusieurs raisons. La première est l'absence d'outils de planification et d'agent technique qualifié. La deuxième est l'accroissement quotidien des déchets, lié aux changements de mode de vie et à la croissance démographique. Une troisième raison est l'absence de balises (lois, règlements, exemples adaptés aux villes secondaires, compétences étatiques), comme c'est le cas par exemple pour l'assainissement liquide, qui bénéficie d'un encadrement fort à travers le Programme Gouvernance du Secteur Eau et Assainissement du Burkina Faso 2016-2030 (PN-AEUE). A cela s'ajoute la faiblesse des moyens financiers, et la multitude de priorités auxquelles les communes doivent faire face.

C'est dans un tel contexte que le CEAS Burkina, en collaboration avec ses partenaires, a décidé d'accompagner les villes moyennes et leurs agglomérations pour concevoir, mettre en place et financer un service public de gestion des déchets ménagers adapté à leurs capacités financières et de gestion.

PLANIFICATION SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNALE

La démarche vise à planifier dans un Plan Stratégique de Gestion des Déchets Solides (PSGDS) les actions de tous les acteurs, sous le leadership et la responsabilité des autorités communales. En ce sens, l'opérateur, le CEAS Burkina, se positionne comme un conseiller technique de la Commune, tout en lui donnant les clés nécessaires pour évaluer d'abord, s'approprier ensuite, et mettre en œuvre ces PSGDS. Il appuie également la commune à mobiliser et fédérer ses partenaires, notamment les coopérations décentralisées. Les principales étapes sont les suivantes :

1. Mettre en place des outils de planification : PSGDS, Plan de renforcement des capacités des acteurs de la Gestion des Déchets Solides, Plan Information, Education, Communication, ...
2. Organiser et renforcer les capacités des acteurs de la GDS notamment : mise en place d'un service technique municipal chargé de l'assainissement, contractualisation des activités de précollecte, collecte, tri valorisation des déchets avec les associations locales, cadre de concertation, appui des opérateurs de collecte, Plan de renforcement des capacités.
3. Financer la mise en œuvre des plans : Mise en place de mécanisme de mobilisation des ressources tant du côté des partenaires que du côté des communes pour soutenir la mise en œuvre des activités. Ces fonds peuvent être logés dans un compte trésor public gérés collégialement avec le maire, ordonnateur du budget communal ou dans les comptes communaux, en suivant la procédure de la dépense publique.
4. Conduire des recherches pour développer/améliorer les technologies dans les domaines de la précollecte, la collecte, le tri, la valorisation et l'évacuation des déchets.

A terme, cette démarche doit permettre à la commune de se doter et de s'approprier un service public de gestion des déchets qui améliorera l'assainissement public, le taux d'abonnement, la collecte, le tri et la valorisation. Le schéma 1 représente les relations entre les différents acteurs et leurs rôles. Les inputs externes concernent la sensibilisation et l'information, l'appui technique aux prestataires de gestion des déchets, et l'appui technique à l'autorité communale. Toutes les relations internes doivent être définies dans le plan de gestion des déchets. C'est sur ces relations internes que repose la pérennité du système qui sera mis en place.



Figure 1 : Illustration de l'approche systémique du projet, visant à renforcer les acteurs locaux

ORGANISATION PRATIQUE DE LA GESTION DES DECHETS

L'organisation promue par le CEAS Burkina vise des coûts de fonctionnement les plus bas possibles, compte tenu des moyens financiers actuels modestes des villes secondaires.

La figure 2 présente les différentes étapes, les moyens et les modes de financement préconisés pour collecter et traiter les déchets. Cette approche est adaptée au cas par cas, selon les priorités et les choix des autorités communales, qui en portent la responsabilité.

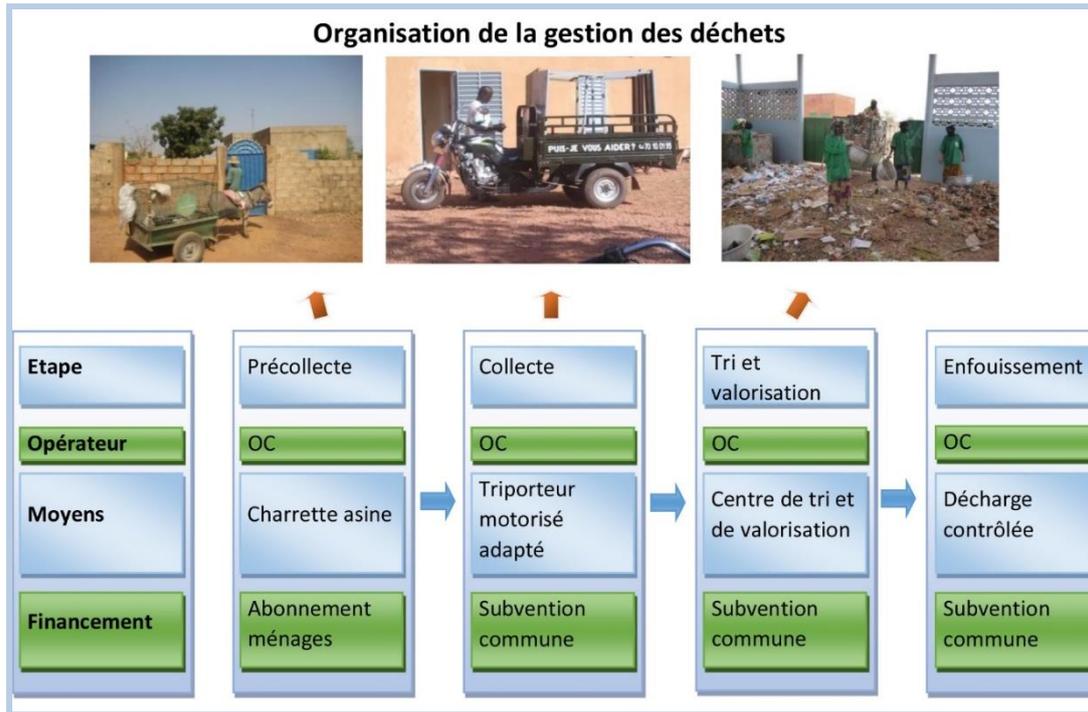


Figure 2 : Système de collecte et de traitement promu par le CEAS Burkina

A l'heure actuelle, il n'existe pas de modèle de gestion des déchets adapté et fonctionnel pour les villes secondaires d'Afrique de l'Ouest: les modèles existants sont ceux des capitales, qui travaillent avec des moyens beaucoup plus importants (camions bennes, compacteurs pour décharges, décharges aux normes européennes, ...).

NIVEAU DE COUVERTURE ACTUELLE ET ACQUIS

Le projet commun, le Projet d'Appui à la Gestion des Déchets Ménagers couvre les communes suivantes :

Commune	Province	Région	Début de l'intervention	Partenaire coopération décentralisée mobilisé
Saaba	Kadiogo	Centre	2006	
Gourcy	Zonoma	Nord	2008	Oupeye (BE)
Yako	Passoré	Nord	2013	
Pô	Nahouri	Centre Sud	2008	
Kombissiri	Bazéa	Centre Sud	2014	Ilfurth et CG Haut-Rhin (FR)
Kaya	Sanmatenga	Centre Nord	2007	Châtelleraut (FR)
Arrondissement 2 Commune de Ouagadougou	Kadiogo	Centre	2012	

Les six communes de Saaba, Gourcy, Pô, Yako, Kombissiri, et Kaya sont dotées de plans de gestion des déchets, validés par leurs conseils municipaux. Les communes ont également signé des contrats avec leurs prestataires de collecte et de tri, des associations locales pour la

plupart. Des modèles très simples de décharges municipales conçus et ayant fait l'objet de notice d'impact environnemental ont été validés par le ministère de l'Environnement. Elles sont exploitées par les organisations locales. Des centres de tri sont opérationnels, à des niveaux de capacité et de performance différents, à Saaba, Gourcy, Po, Kombissiri et Kaya. Ils permettent la création d'un gisement de déchets valorisables, et d'encourager des entrepreneurs locaux à se lancer dans le recyclage. Pour le moment, seuls les plastiques durs et les métaux disposent d'une filière rentable par la vente directe. Le compostage est promu, mais n'est pour le moment toujours pas rentable. Les plans de ces centres de tri, testés depuis 2008, sont en amélioration continue. Des moyens de transport adaptés au contexte des villes secondaires ont fait l'objet de recherche et exploité sur le terrain.

La méthodologie est les acquis sont diffusés, notamment via le blog du projet (<http://sgp-burkina.blogspot.fr>) ainsi que la plateforme Re-Resources (<http://www.plateforme-re-sources.org/>), qui regroupe une cinquantaine d'acteurs actifs dans le domaine de la gestion des déchets en Afrique-Caraïbe-Pacifique. Les documents de capitalisation sont également disponibles ici : <https://goo.gl/XGkqmm>.

OPERATEUR DE MISE EN OEUVRE

Le CEAS Burkina est une association burkinabè (www.ceas-burkina.org), active depuis 1983 au Burkina Faso. Elle est spécialisée dans les domaines de l'agro-écologie, l'agro-transformation et les technologies appropriées. Elle s'occupe de la gestion des déchets depuis 2006, d'abord en appui direct à des associations de collecte, et depuis 2008, en appui à la maîtrise d'ouvrage des communes.

Contacts: ILBOUDO Henri, Directeur du CEAS Burkina (Email: ilboudohenri@yahoo.fr), KOUTABA Séraphin, Chef de projet PAGDM/VS (Email: koutabas@gmail.com)

PROMOTEURS ET PARTENAIRES

Promoteurs

Les promoteurs du projet et de sa méthodologie sont les ONG Ingénieurs Sans Frontières Belgique (www.isf-iai.be, retirée depuis 2015), l'ONG belge Autre Terre (<http://www.autreterre.org/>) et l'ONG suisse CEAS (www.ceas.ch). La démarche exige et implique des partenaires techniques et financiers, étatiques et privés.

Partenaires techniques et financiers

Les projets en cours d'exécution bénéficient des appuis financiers de différents partenaires étatiques et communaux suisses et belges (FGC (CH), FEDEVACO (CH), coopération suisse, coopération belge, Commune d'Oupeye (BE), association Burkinasara (FR), Châtellerauld (FR), région du Haut-Rhin (FR), commune d'Ilfurth (FR), commune d'Herzogenaurach (D)). Les communes burkinabè partenaires contribuent également financièrement en fonctionnement et en investissement.

Au niveau technique, le CEAS Burkina collabore étroitement avec les autorités étatiques, et notamment le Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et des Changements climatiques qui est étroitement associé à toutes les étapes de réalisation des plans de gestion des déchets. Comme autorité de tutelle en matière de gestion des déchets, c'est lui qui valide officiellement les plans et autorise l'exploitation des décharges communales.

Pour l'aider à résoudre des problèmes techniques, le CEAS Burkina fait appel ponctuellement à des universités burkinabé, belges et suisses, qui contribuent sous la forme d'envoi de travaux de diplômés d'étudiants, encadrés par l'équipe projet et les instituts universitaires.

Les différents partenaires mettent également l'accent sur la mobilisation de la coopération décentralisée, notamment en vue d'un accompagnement dans la durée, complémentaire à l'approche projet. En effet, toute commune qui adhère à la démarche mobilise ses relations (associations, communes jumelles, ...) pour participer à l'édification du système.

Contacts :

Jean François HOUMARD, Chargé de programme Eau et Assainissement au CEAS CH (Email: jf.houmard@ceas.ch), Christian Legay, Coordinateur régional Afrique de l'Ouest de l'ONG Autre Terre (Email: Christian.Legay@autreterre.org)